

Introduction

Bienvenue au Conseil scolaire Centre-Nord. Ce cours est votre orientation pour le programme de santé et sécurité au travail Conseil scolaire Centre-Nord. Le but de l'orientation est de vous informer de vos droits et obligations en vertu des lois de santé et sécurité au travail de l'Alberta et de vous fournir des connaissances de base en matière de sécurité.

Le but du programme de santé et sécurité du Conseil scolaire Centre-Nord est de rendre votre milieu de travail aussi sécuritaire que possible.



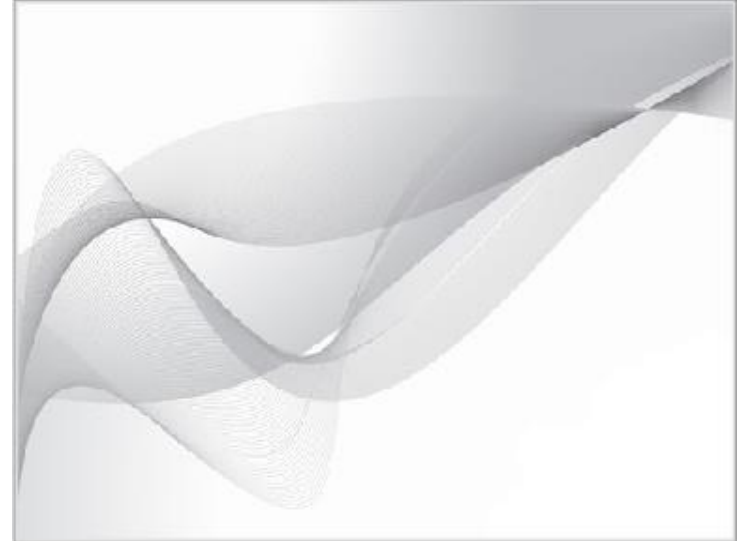
Introduction

Table des matières

Le contenu de ce cours traite des sujets suivants:

- A. Objectifs de santé et de sécurité**
- B. Législation**
- C. Droits et responsabilités des employés**
- D. Règles d'hygiène et de sécurité**
- E. Risques**
- F. Contrôle des risques**
- G. Premiers soins et de l'aide médicale**
- H. Procédures d'urgence**
- I. Exécution de tâches**
- J. Comité de santé et sécurité**

À la fin de ce cours, vous devez compléter un court test en ligne. Si vous ne réussissez pas le test, vous devrez répéter l'orientation et quiz. L'employé recevra le crédit pour le cours seulement après avoir réussi le test.



Introduction

Message de la direction des services des ressources humaines

La sécurité est notre priorité!

Bien que l'éducation et la qualité sont nos valeurs d'entreprise de base, nous ne voulons pas compromettre la sécurité. Nous allons maintenir des programmes de sécurité et de santé conformes aux normes les plus élevées et les meilleures pratiques pour nos écoles et notre conseil.

La sécurité est l'affaire de tous!

La direction accepte la responsabilité de fournir un environnement de travail sécuritaire. Les employés doivent prendre la responsabilité de l'exécution des travaux conformément aux normes et pratiques de sécurité. Sécurité et santé dans nos installations doivent faire partie de chaque opération. Sans aucun doute, il est de la responsabilité de chaque employé à tous les niveaux.

Merci pour votre soutien!



Introduction

Message du directeur général

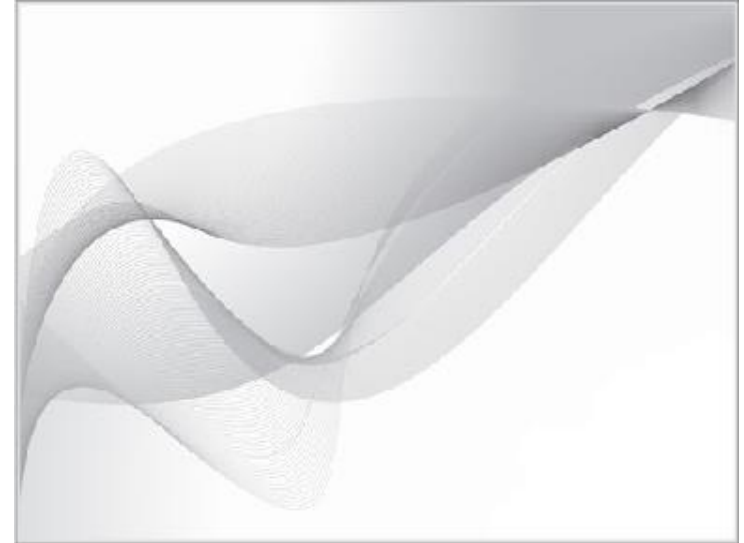
Un programme de santé et de sécurité ne peut pas exister sans un engagement fort de l'équipe d'administration.

Je fais personnellement l'engagement suivant:

Les écoles du Conseil scolaire Centre-Nord considèrent la sécurité comme une valeur intégrale dans ses activités. Nous nous engageons à fournir le leadership, l'organisation, la formation et les ressources nécessaires pour maintenir un environnement de travail et d'apprentissage sain et sécuritaire.

Nous croyons que les employés ont droit à des conditions de travail bénéfiques à leur santé, la sécurité, le bien-être physique et mental. Notre objectif en tant que conseil est de prévenir les blessures et les accidents et favoriser un environnement favorisant la santé et le bien-être.

Tout le personnel, les étudiants, les entrepreneurs, les fournisseurs et les visiteurs ont une responsabilité partagée dans la réalisation de cet objectif. Nous nous efforçons de répondre aux exigences imposées par la loi et les pratiques industrielles de sécurité.

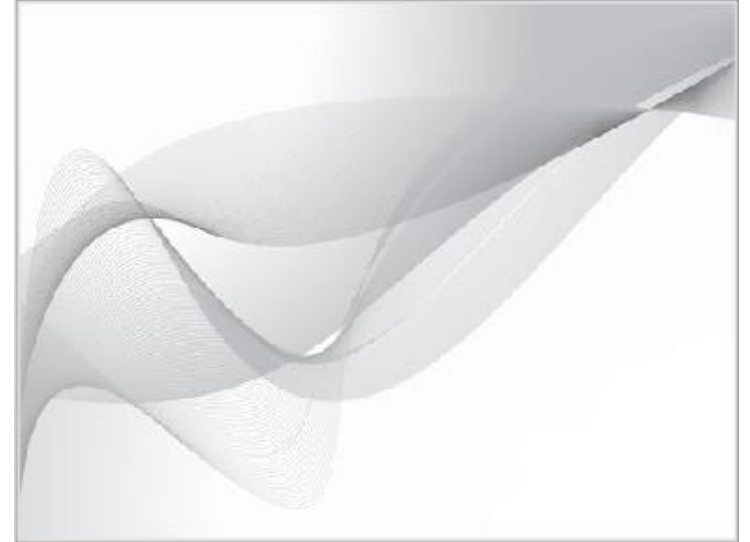


Introduction

Message du directeur général

Tous les employés, les entrepreneurs, les fournisseurs et les visiteurs doivent prendre un engagement personnel à la sécurité et effectuer leur travail de manière à éviter le mal à eux-mêmes, leurs collègues de travail et l'environnement.

Aucune tâche n'est si importante que nous ne pouvons pas prendre le temps de le faire en toute sécurité. Le bien-être de tous ne doit pas être compromis.

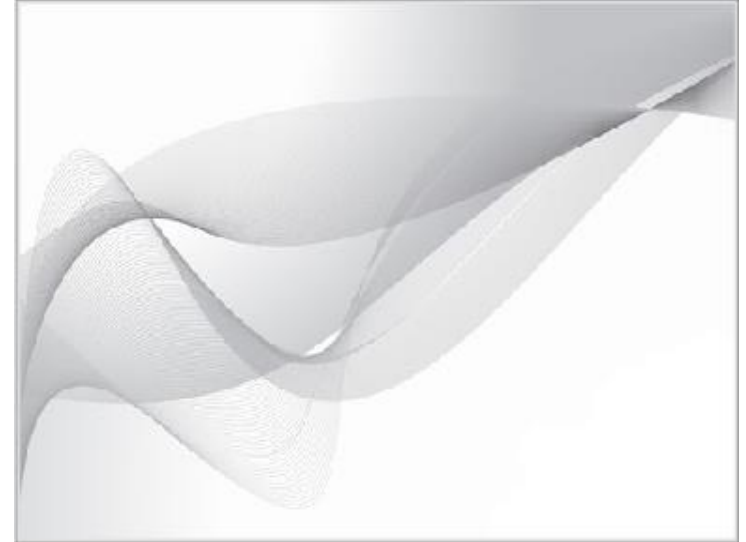


A. Objectifs de la santé et sécurité

Le conseil scolaire Centre-Nord a un programme de santé et de sécurité en place et est fier de son record en santé et de sécurité. L'objectif du programme est de prévenir les blessures et le dommage à la propriété en tout moment d'exécution des travaux et opérations.

Cet objectif est atteint par:

- La promotion d'un environnement de travail basé sur la participation des employés, le travail d'équipe, l'éducation, la formation et l'engagement;
- Le renforcement de la nécessité que tous les membres de l'équipe se soucient activement de son bien-être et de celui de ses collègues;
- La promotion de la philosophie que la sécurité est une valeur associée à chaque tâche;
- Reconnaître les succès individuels et de groupe;
- Traiter chacun avec dignité et respect, et
- Vérifier que toutes les exigences réglementaires sont respectées dans l'exécution des travaux et des opérations, en particulier, la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Alberta, les règlements et le code.



B. Législation

En tant qu'organisation, le Conseil scolaire Centre-Nord doit se conformer à la législation fédérale et provinciale. Ce projet de loi comprend:

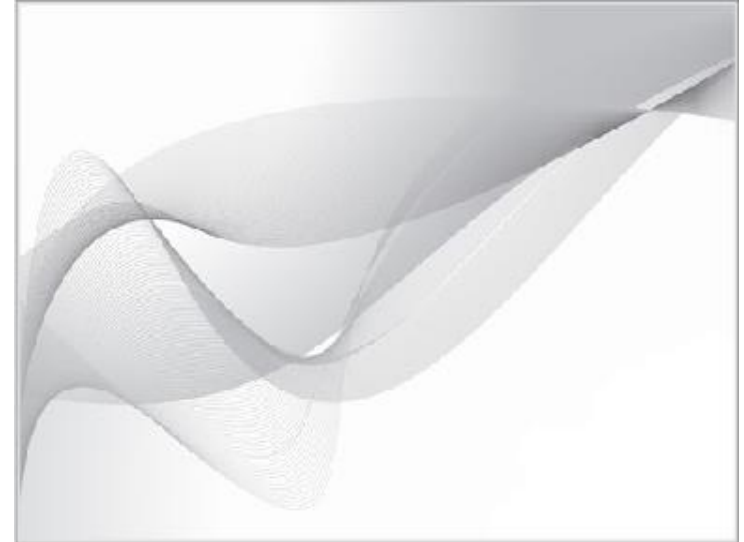
- le Alberta Occupational Health and Safety Act
- le Alberta Occupational Health and Safety Regulations
- le Alberta Occupational Health and Safety Code

La loi stipule que:

Les employeurs doivent faire tout ce qui est raisonnablement possible pour protéger la santé et la sécurité des employés.

Les employés doivent se protéger et protéger autrui par des procédures de travail sécuritaires.

La législation ci-dessus, ainsi que le programme de santé et de sécurité du conseil, s'applique à tous les employés du Conseil scolaire Centre-Nord.



B. Législation

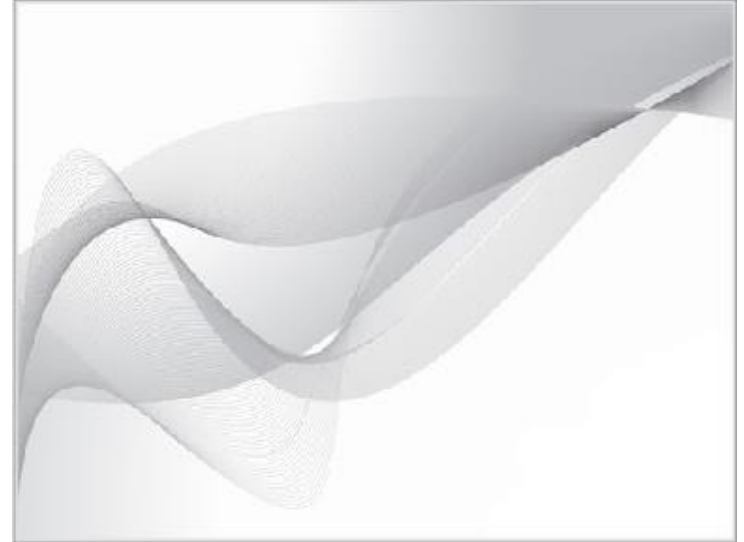
Responsabilités

La loi stipule que le conseil est responsable de:

- Assurer que la sécurité soit une priorité du conseil
- La mise en œuvre de SST exigences pour tous les employés, les étudiants, les bénévoles, les entrepreneurs et les visiteurs
- Audit du programme SST annuellement
- Promouvoir la participation du personnel au programme SST

La loi stipule que l'administration est responsable de:

- Fournir de l'orientation, de la formation, des outils et de l'équipement qui permettent les employés de travailler en toute sécurité
- Effectuer des évaluations des risques
- Faire un suivi des risques déclarés ou des conditions dangereuses
- Veiller à ce que les lieux de travail soient régulièrement inspectés
- Faire la supervision des activités de travail et fournir une rétroaction

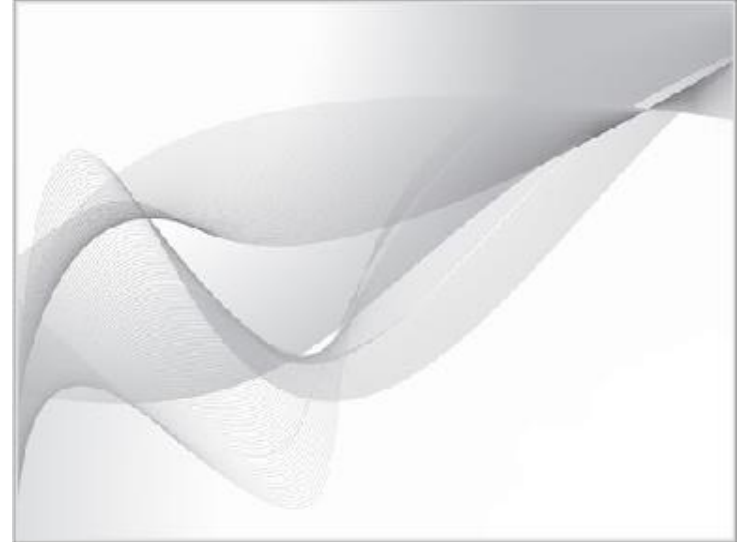


B. Législation

Responsabilités

La loi stipule que les **employés** sont responsables de:

- Participer et compléter la formation requise par OH & S
- Veiller à ce que les évaluations des risques et les enquêtes sur les incidents soient terminées pour vous et votre lieu de travail
- Rapporter et tenir un record de tous les incidents
- Participer à des inspections et des audits
- Utiliser des procédures et des comportements sécuritaires au travail
- Utiliser l'équipement de protection au besoin



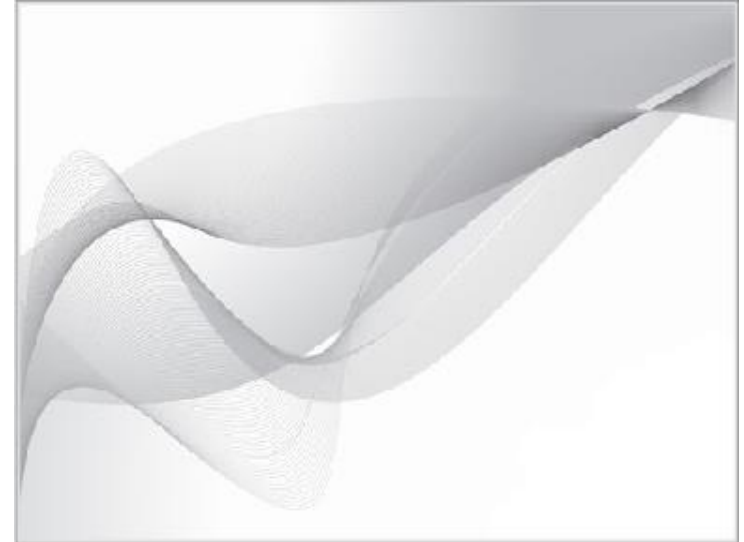
B. Législation

Obligations de l'employeur

Selon la loi, les employeurs sont tenus de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour protéger la santé et la sécurité des employés. Les employeurs sont également tenus de s'assurer que les employés sont compétents pour faire le travail qui leur est assigné.

Une autre partie importante de la Législation SST en Alberta est l'obligation de l'employeur d'informer tous les employés de tous les dangers prévisibles auxquels ils risquent d'être exposés pendant le travail et les méthodes utilisées pour contrôler ou éliminer ces risques.

Employé compétent: Un employé est considéré comme compétent en fonction de leurs qualifications ou la formation. Les employés peuvent également effectuer des travaux s'ils sont directement supervisés par une personne qualifiée.



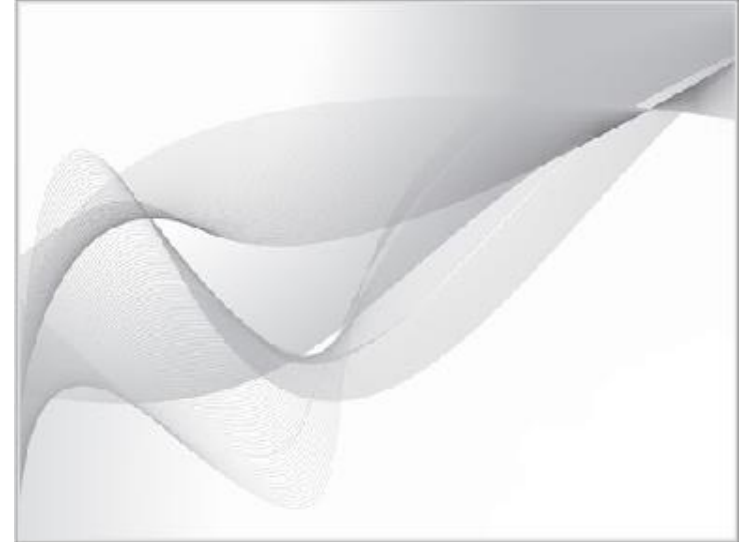
C. Droits et responsabilités des employés

En tant qu'employé, vous avez le **droit** à:

- Connaitre les risques associés aux tâches
- Refuser un travail dangereux

En tant qu'employé, vous avez la **responsabilité** de:

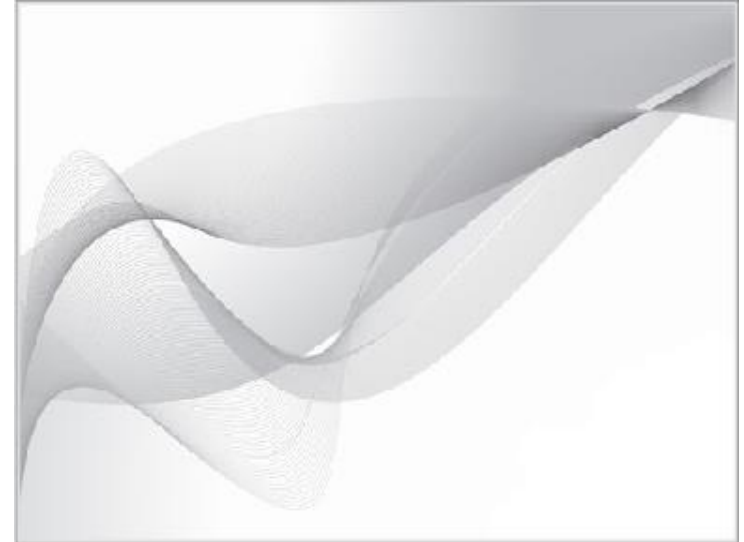
- Signaler des pratiques ou des conditions dangereuses
- Toujours utilisez les procédures de travail sécuritaires
- Enseigner, encadrer et guider chacun à faire de même



D. Règles de santé et sécurité

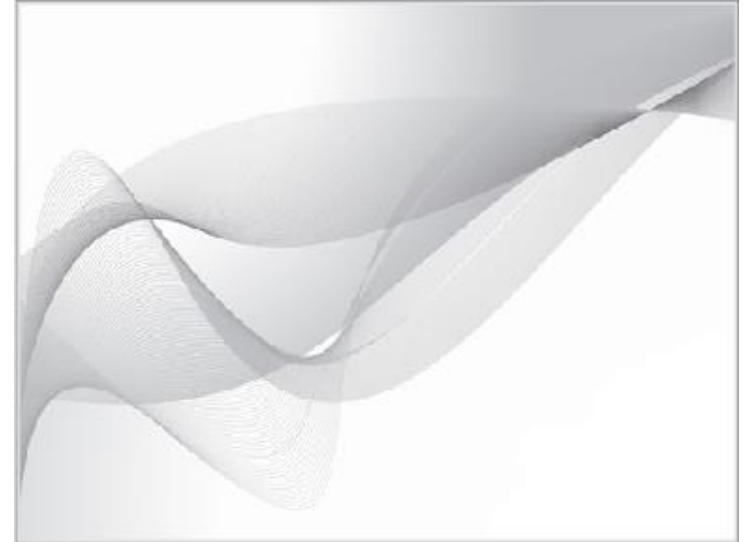
La liste suivante contient les règles de santé et de sécurité du Conseil scolaire Centre-Nord:

- Consommer, être sous l'influence de, ou en possession d'alcool ou de drogues illicites tout en travaillant, est strictement interdite et peut constituer un motif de congédiement immédiat.
- L'utilisation de tout équipement ou des véhicules du Conseil scolaire Centre-Nord sous l'influence d'alcool ou de drogues (y compris les médicaments sur ordonnance qui peuvent provoquer une insuffisance) est strictement interdite et peut constituer un motif de congédiement immédiat.
- Le vol, l'abus ou l'endommagement délibéré des véhicules, des outils ou de l'équipement du Conseil scolaire Centre-Nord est strictement interdit et peut être un motif de congédiement immédiat.
- Les ceintures de sécurité doivent être portées dans tous les véhicules qui en sont équipés.
- Combats, bousculades ou autrement interférer avec les autres travailleurs est interdite.
- L'équipement de protection individuelle doit être porté conformément aux pratiques et procédures de travail sécuritaires.



D. Règles de santé et sécurité

- Tous les travaux doivent être effectués conformément aux pratiques et procédures de travail sécuritaires appropriées et sous la direction de l'administrateur ou le gestionnaire du site.
- Tous les véhicules doivent être utilisés conformément aux lois de la route.
- Seuls les outils et l'équipement qui sont en bon état et avec tous les dispositifs de sécurité en place doivent être utilisés.
- Lorsque l'employé est exposé à des risques, l'équipement de protection approprié doit être porté conformément à la réglementation du SIMDUT et des pratiques de travail sécuritaires.
- Les employés doivent garder leur espace de travail propre et ordonné.
- Les employés doivent signaler à leur administrateur ou superviseur tous les actes et les conditions dangereux ainsi que les incidents évités de justesse toutes les blessures ou les dommages d'accidents doivent être signalés immédiatement.



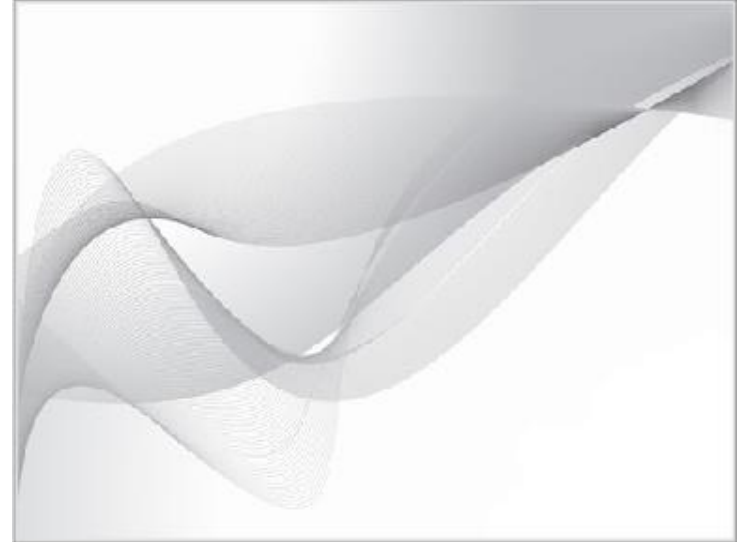
D. Règles de santé et sécurité

Obligations de l'employeur

En tant qu'employeurs, nous sommes tenus d'appliquer les règles.

L'intégrité de ce programme réside dans la promotion et l'application de ses règles, des pratiques et procédures de travail sécuritaires.

La direction se réserve le droit de révoquer immédiatement un employé en fonction de la gravité, ou la gravité potentielle, d'une violation des règles, les pratiques de travail sécuritaires ou des méthodes de travail.



E. Risques

Types

Les employés doivent être conscients des risques du travail. Un danger est tout ce qui peut être dangereux pour votre santé et la sécurité. Les effets des risques peuvent être soit immédiats (aigüe) ou à long terme (chronique). À bien des égards les dangers immédiats et leurs effets sont plus faciles à reconnaître et à traiter. Tous les accidents et maladies liées au travail sont causés par les dangers.

Il existe **cinq** types de risques:

Les dangers **biologiques**, tels que les moisissures, les bactéries, les virus et les animaux.

Les dangers **chimiques** tels que les poussières, les gaz, les vapeurs, les produits chimiques de nettoyage et de laboratoire.

Les dangers **ergonomiques** tels que les mouvements répétitifs et les postures inconfortables.

Risques **physiques** tels que coupures, brûlures, glissades ou de chutes, et électrique.

Risques **psychologiques** tels que la violence, travailler seul, la charge de travail et le stress.

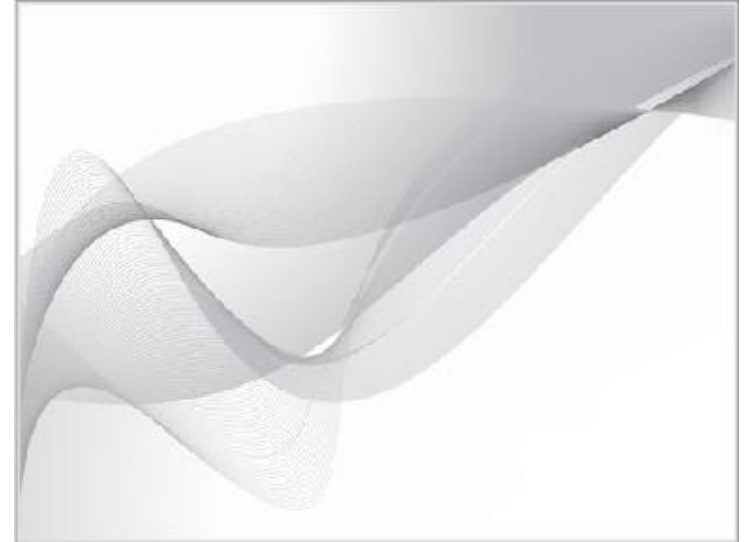


E. Risques

Types

Les risques biologiques incluent tout organisme vivant ou leurs toxines qui peuvent affecter votre santé. Quelques exemples des dangers biologiques sont des aiguilles, des fluides corporels et la moisissure. La sensibilisation est particulièrement importante avec les risques biologiques parce que vous pouvez ne pas réaliser que vous avez été exposé que des années plus tard.

Les risques chimiques sont dangereux pour la santé si le produit chimique pénètre dans ou sur votre corps. Les produits chimiques peuvent entrer dans votre corps de nombreuses façons. Ils peuvent être absorbés à travers la peau ou par la membrane oculaire si le produit entre dans les yeux. Ils pourraient être accidentellement inhalés comme la poussière, une buée ou la vapeur (si vous pouvez le sentir, c'est que ça entre dans votre corps). Certains produits chimiques tels que les acides ou les bases fortes peuvent vous nuire immédiatement s'ils entrent en contact avec votre corps.



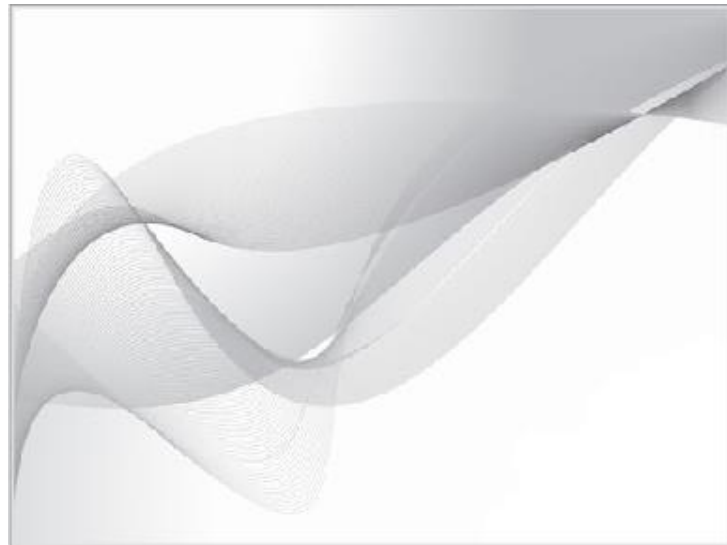
E. Risques

Types

Les dangers ergonomiques sont des situations qui peuvent vous amener à être blessé à cause de surmenage ou la surutilisation de certains groupes de muscles. L'action de lever et de torsion vous expose à des risques ergonomiques comme le fait de travailler à un bureau en utilisant un ordinateur

Les risques physiques provoquent un risque pour votre sécurité physique. Cela comprend non seulement des choses que vous pouvez voir, tels que des outils et des machines, mais aussi l'énergie physique, tel que l'électricité ou le bruit. Exemples de dangers physiques comprennent les rallonges ou câbles sur le sol, les planchers mouillés, grimper sur des choses au lieu d'utiliser un escabeau, la glace ou la neige sur les trottoirs.

Les risques psychologiques incluent des problèmes mentaux et émotionnels, et des préoccupations dans la vie personnelle qui peuvent impacter le lieu de travail.



E. Risques

Risques généraux

Certains risques généraux que vous pouvez rencontrer sont:

- Travailler seul
- Violence et harcèlement

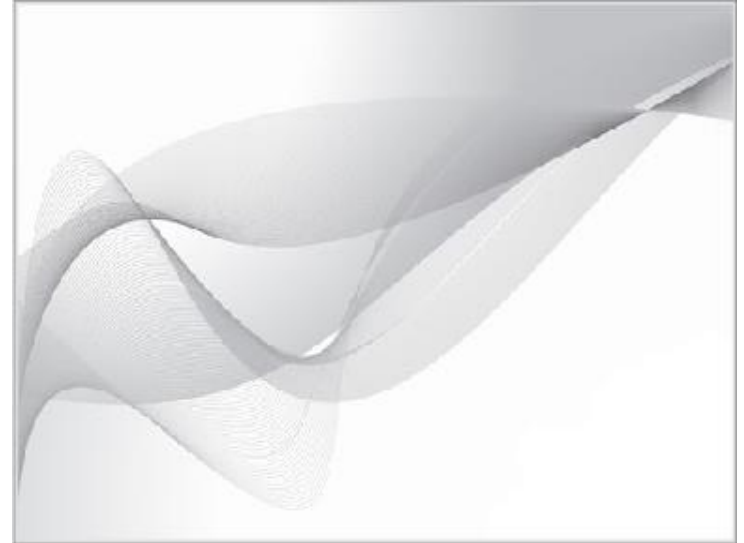
Travailler seul

La législation définit **travailler seul** comme un employé qui travaille « à un site de travail où l'assistance n'est pas facilement disponible en cas de besoin." Il y a des procédures de travail sécuritaires en place pour les membres du personnel qui travaillent seuls. Quelques considérations importantes sont:

- Toutes les portes extérieures doivent être verrouillées après les heures normales de fonctionnement
- Les écoles ont des feuilles à signer à l'arrivée et au départ à l'entrée où les interrupteurs de sécurité sont
- Communication avec l'aide extérieure est disponible

Quelques questions à se poser lorsque l'on travaille seul sont:

- Suis-je connaissant des procédures de travail sécuritaires qui s'appliquent à moi?
- Suis-je assez en bonne santé pour travailler seul?



E. Risques

Risques généraux

Violence et harcèlement

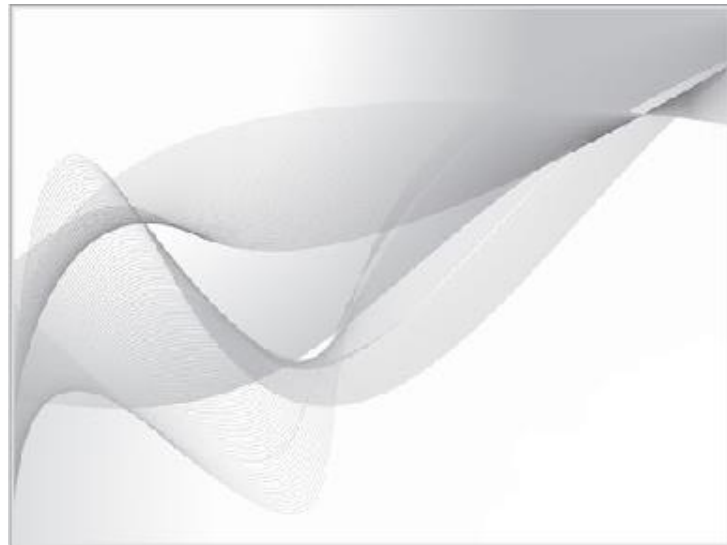
Aux fins du Code de la SST, la violence c'est une menace, une tentative ou un acte qui cause ou pourrait causer des blessures.

Le test de harcèlement est de savoir si une personne raisonnable sait, ou devrait savoir, que le comportement soit considéré comme indésirable ou inapproprié par le destinataire.

Le Conseil scolaire Centre-Nord s'engage à fournir un lieu de travail sans violence et de harcèlement pour tous ses employés. Les étapes suivantes font partie de la politique et procédures du conseil.

Si les employés croient qu'ils sont harcelés, ils doivent:

- **Demandez le harceleur d'arrêter:** S'il se sent à l'aise de le faire, demander immédiatement le harceleur d'arrêter. Cela peut être fait oralement ou par écrit en indiquant la désapprobation du comportement ou les actions du harceleur. Si vous n'êtes pas à l'aise face à l'agresseur, il faut prendre contact avec le superviseur, ou encore, le directeur général.

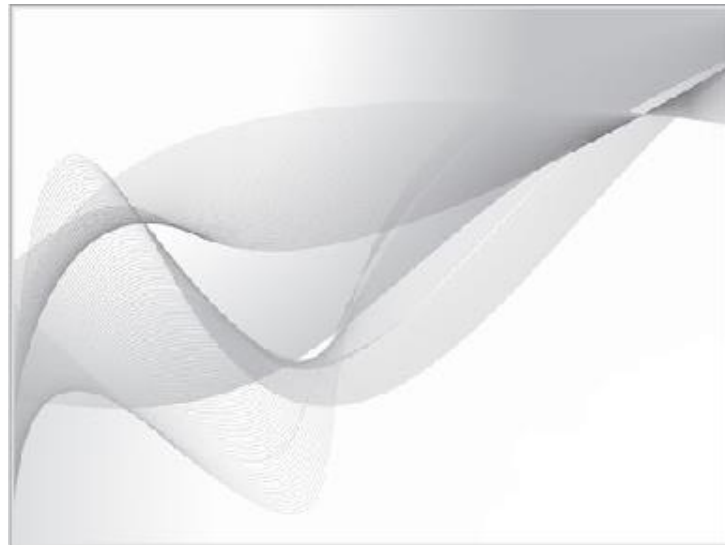


E. Risques

Risques généraux

Violence et harcèlement

- **Gardez une trace écrite:** Notez les dates, les heures, les lieux, la nature du comportement et les noms des personnes qui ont été témoins de l'incident. En outre, une indication de quelle action a été prise pour cesser le harcèlement doit être noté.
- **Passez à l'action:** Si le harcèlement ou un traitement injuste résultant de harcèlement sexuel ne s'arrête pas après avoir parlé à l'auteur du harcèlement, le gestionnaire immédiat doit être contacté immédiatement. Si le gérant est le harceleur, son supérieur immédiat ou, alternativement, le surintendant, doit être contacté.
- **Déposer une plainte officielle:** Lorsque des motifs raisonnables existent, les employés doivent présenter une plainte écrite et signer. Une enquête officielle n'aura pas lieu sans une déclaration signée. Les plaintes doivent être déposées dès que possible pour assurer que les témoins sont disponibles, les détails ne sont pas oubliés et la situation est résolue sans délai. Un représentant syndical peut accompagner l'employé à des fins de consultation.



E. Risques

Conclusion

Les risques varient selon l'attribution des tâches et la gamme passe de risques ergonomiques dans un environnement de bureau à l'entrée dans un espace confiné dans l'entretien des installations. Assurez-vous de demander à votre superviseur à quels dangers en milieu de travail vous pouvez vous attendre à faire face.



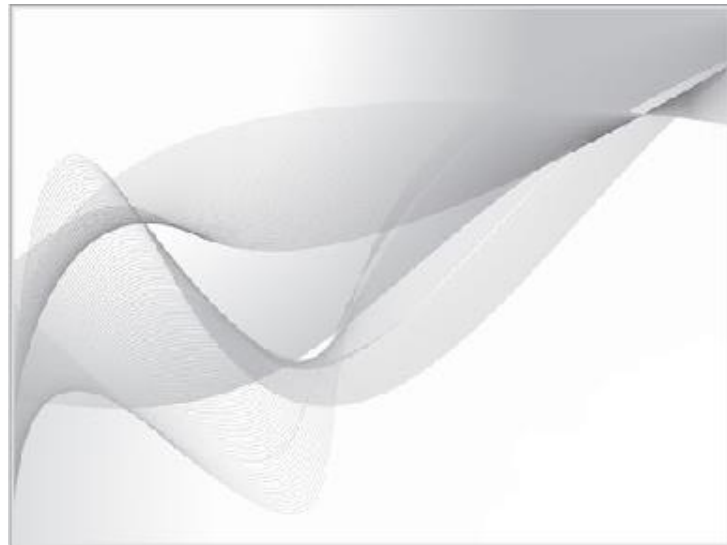
F. Contrôle des risques

Il y a quatre façons de contrôler les risques :

La méthode préférée est la **substitution** ou **l'élimination** . Par exemple, un produit chimique sans danger pourrait remplacer le produit dangereux ou l'utilisation de la substance chimique dangereuse peut être éliminée totalement.

La deuxième méthode préférée est l'utilisation de barrières physiques pour séparer le danger de la personne . Ceux-ci sont appelés des contrôles **d'ingénierie** . Des exemples de contrôles techniques sont les garde-corps autour des ouvertures, un mur entre l'employé et le danger , ou les barrières de passage à niveau .

La troisième méthode la plus pratique de la maîtrise des risques utilise des contrôles **administratifs** . Les contrôles administratifs sont des choses telles que les règles , les procédures de travail sécuritaire , ou rotation de travail . Par exemple , une personne pourrait utiliser la rotation de travail pour réduire l'exposition de l'employé à un bruit excessif .



F. Contrôle des risques

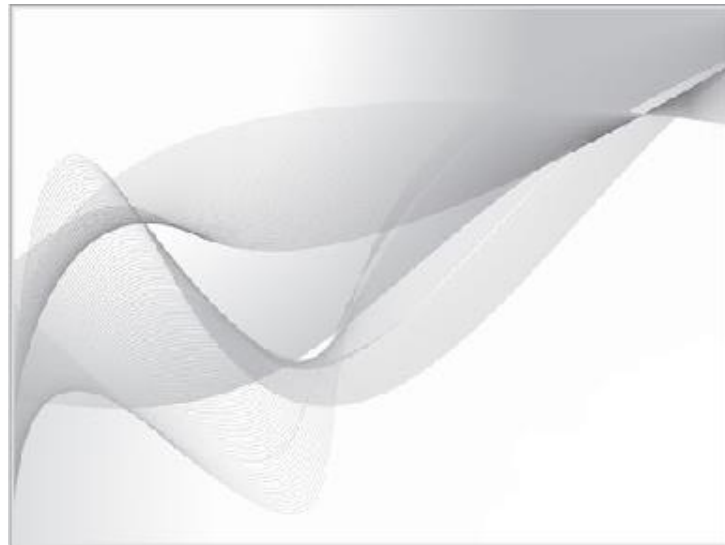
La dernière méthode de maîtrise des risques est l'utilisation d'**équipement de protection individuelle (EPI)** . Gants , bottes à embout d'acier , des lunettes de sécurité , et les casques sont tous des exemples d'EPI. L'équipement de protection personnel doit être porté si les autres méthodes de contrôle du risque ne réduisent pas le risque à un niveau acceptable.



F. Contrôle des risques

Procédures de travail sécuritaire

Un moyen important de minimiser les dangers en milieu de travail est par les **procédures de travail sécuritaire** (tels que les contrôles administratifs). Les procédures de travail sécuritaire ont été écrites, en consultation avec le personnel concerné, pour tous les emplois au sein du conseil. Votre superviseur vous informera de l'endroit où accéder aux procédures de travail sécuritaires dont vous avez besoin.

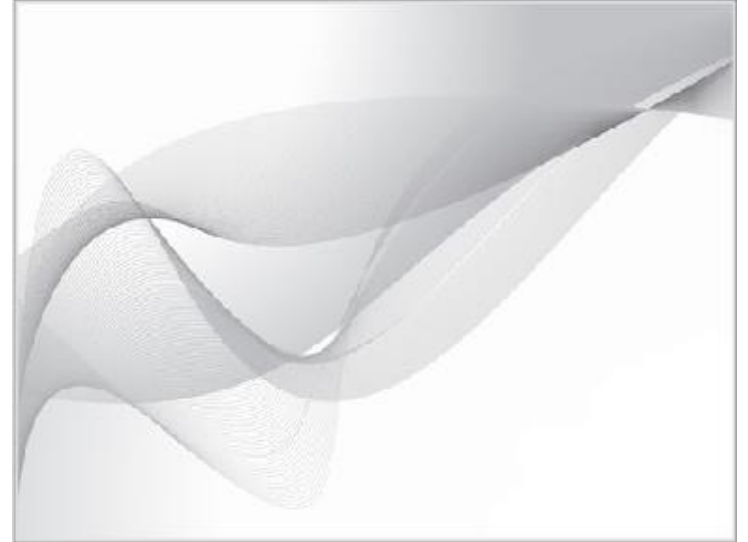


F. Contrôle des risques

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être porté conformément aux pratiques et aux procédures de travail sécuritaires et est fourni par le Conseil scolaire Centre-Nord.

Il est de la responsabilité de l'employé de s'assurer que cet équipement est soigné et entretenu conformément aux recommandations du fabricant.

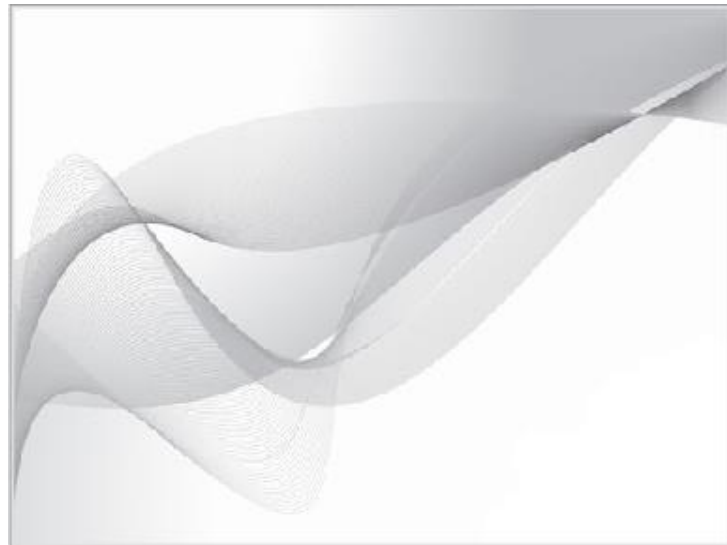


G. Premiers soins et aide médicale

Chaque lieu de travail a des installations de premiers secours ainsi que du personnel formé dans l'administration des premiers soins.

Toutes les blessures et les maladies liées à l'emploi doivent être immédiatement signalées à votre superviseur.

Si l'aide médicale est nécessaire ou si vous n'êtes pas sûr, appeler le 911.



H. Procédures d'urgence

Sur une base régulière, toutes les écoles et les autobus scolaires effectuent divers exercices d'urgence. Vous êtes tenu de participer à ces exercices. Assurez-vous de demander à votre superviseur quelles sont vos fonctions dans une pratique ou une situation d'urgence.

Vos actions seront guidées par:

- La législation
- Le programme de santé et sécurité du Conseil
- Le plan d'intervention en cas d'urgence scolaire (Hour Zero)
- Les politiques scolaires en matière de santé et de sécurité

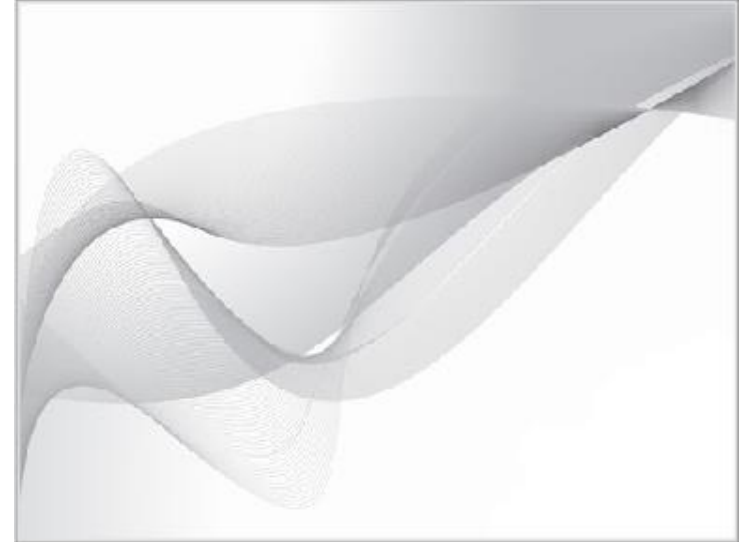


I. Vos fonctions

Vous recevrez de l'éducation, la formation et le soutien requis pour effectuer votre travail de votre directeur et vos collègues.

Si vous remarquez un acte ou une situation dangereuse:

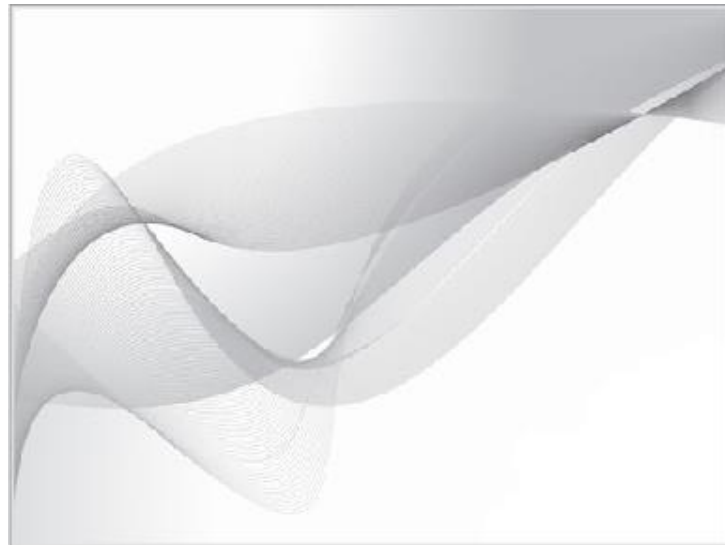
- Prendre des mesures correctives
- Si vous pouvez le réparer en toute sécurité, le faire
- Si vous ne pouvez pas le réparer en toute sécurité, ou n'êtes pas sûr, signaler le problème à votre superviseur
- Remplissez le formulaire de notification des dangers sur le site Web du Conseil scolaire Centre-Nord



J. Comité de santé et sécurité

Il y a un **comité de santé et sécurité** à votre lieu de travail.

L'information de contact pour le comité de santé et de sécurité sur votre site est disponible auprès de votre superviseur



Félicitations!

Vous avez complété le cours.

Cliquez sur "Faites le test" pour vérifier vos connaissances. Vous devez passer le test afin de recevoir un crédit pour ce cours. Vous pouvez reprendre le test jusqu'à ce que vous le passiez.

